

Réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2020

Note de synthèse sur délibérations – Rapport N°5/2020

Le personnel :

Désignation du délégué élu et du délégué du personnel au CNAS :

Rapporteur : Monsieur le Premier Adjoint

La Commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour permettre aux agents de bénéficier d'une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de son personnel, agents de la fonction publique territoriale. Cette délibération fait suite au renouvellement des instances communales et devra désigner le représentant de la Commune ainsi que le représentant du personnel aux instances du CNAS.

Création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial pour assurer le secrétariat général de la collectivité :

Rapporteur : Madame le Maire

Suite à la saisine du Comité Technique Intercommunal permettant une réorganisation des services de la collectivité, il est nécessaire de créer un emploi d'attaché territorial de la fonction publique territoriale (cadre A) afin d'assurer les fonctions de secrétaire général de la collectivité.

Les projets :

Demande de subvention au titre de la DSIL/DETR pour les travaux de mise en accessibilité et d'extension de la salle de sports :

Rapporteur Monsieur le 3^{ème} adjoint

La Commission Patrimoine a validé le projet d'extension de la salle de sports permettant sa mise en accessibilité dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AAP). La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'APGL qui a produit un estimatif des travaux. Il convient maintenant de s'assurer de leur financement en sollicitant une subvention au titre des projets structurants portés par la Communauté de Communes des Luys en Béarn dans le cadre du contrat de ruralité. Ce dossier devrait être retenu au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) permettant un taux de prise en charge plus élevé que la DETR.

Projet de contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du nouveau restaurant scolaire :

Rapporteur Monsieur le 3^{ème} adjoint

Le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du nouveau restaurant scolaire par délibération du 24 août 2018 en autorisant le Maire à signer le marché correspondant. Ce marché a été complété par un avenant en date du 21 octobre 2019. Afin d'aborder les phases importantes à venir du projet, il est proposé au Conseil de mettre en place un contrat de maîtrise d'œuvre stipulant les obligations des parties prenantes.

Les finances :

Budget cimetière : fixation de nouveaux tarifs pour les caveaux communaux :

Rapporteur : Monsieur le Premier Adjoint

La Commune propose des caveaux préinstallés permettant aux familles de faire face à des urgences pour des funérailles. Ces caveaux sont revendus à prix coutant en sus d'une concession funéraire. Il s'avère que nous ne disposons plus de caveaux 4 places. L'entreprise Kléber a fourni un devis pour installer 2 caveaux supplémentaires dans le nouveau cimetière. Cependant le prix a légèrement augmenté. Il faut donc délibérer pour pouvoir céder ces caveaux au prix coutant aux futurs demandeurs.

Madame le Maire,

Jeannine LAVIE-HOURCADE